

NAMUR

La piscine de Saint-Servais rouvre ce lundi

Fermée depuis février 2018 pour des problèmes d'infiltration d'eau, la piscine de Saint-Servais rouvre ce lundi 27 janvier. C'est un peu plus tôt que ce qui était envisagé jusqu'ici. Les trois piscines namuroises seront en service, au bonheur des nageurs.

La piscine de Saint-Servais rouvre ce lundi à 7h30. Une belle petite surprise : on parlait jusqu'ici d'une réouverture début février. Elle aura finalement lieu un peu plus tôt. Les trois piscines namuroises seront donc toutes fonctionnelles, ce qui n'est plus arrivé depuis deux ans.

Le bassin de Saint-Servais aura nécessité deux phases de rénovation, pour un budget d'environ 5 millions d'euros. Mais cette fois, elle est aux normes et prête à durer. Du moins on l'espère.

La première phase de rénovation avait permis de changer l'isolation du bâtiment, le système de chauffage, de refaire les vestiaires et les cabines... Pour 4 millions d'euros, dont 917.790 € de subsides, le chantier visait pratiquement tout, sauf le bassin de natation en lui-même. L'installation avait pu rouvrir à l'automne 2017.

LA 2E PHASE A COÛTÉ 1 MILLION €

Mais pour respecter les normes, la filtration de l'eau doit se faire aujourd'hui beaucoup plus en récoltant les eaux en surface. Or, les goulottes entourant le bassin n'étaient pas prévues pour cela. Et des grosses infiltrations d'eau ont commencé à apparaître. La piscine a dû être fermée en février 2018.

C'est pour régler ces problèmes d'infiltration qu'une seconde phase de rénovation a été menée, représentant un budget d'environ 1 million d'euros, selon la Ville. Ce sont ces travaux qui sont maintenant terminés.

Concrètement, la piscine de Saint-Servais rouvre ses portes ce lundi 27 janvier à 7h30, avec l'horaire habituel. Petit conseil : pour les nageurs individuels, profitez bien de la semaine prochaine. Les clubs et les écoles ne reviendront dans la piscine de Saint-Servais qu'une semaine après. La Ville veut ainsi vérifier qu'il n'y a pas de nouveaux problèmes sans devoir gérer un énorme afflux de nageurs. ●

CHRISTOPHE HALBARDIER

Les problèmes d'infiltrations sont réglés



Les échevins Sohier et Auspert étaient heureux d'annoncer la bonne nouvelle. © C.H.

La seconde phase vient de se terminer

L'étanchéité du bassin est assurée

Lorsque les infiltrations d'eau sont apparues, la Ville de Namur a cherché une solution rapide, pour éviter de fermer la piscine qui venait d'être rénovée.

Mais le problème venait des goulottes, qui n'étaient plus étanches et nécessitaient d'être remplacées.

Dans certains vestiaires, les murs étaient réellement trempés. Cela touchait également le local technique, ce qui a poussé la commune à prendre la décision de fermer.

Aujourd'hui, les goulottes sont neuves : elles sont plus larges et elles sont capables d'absorber l'eau qui y entre. « Cela fait un mois et demi qu'on a mis l'eau au niveau maximum et il n'y a eu aucun problème », assure Tanguy Auspert (cdH), l'échevin du Patrimoine.

En plus des goulottes, l'étanchéité de tout le bassin a été revue.

Une nouvelle bâche en PVC a été posée au fond et sur les bords.

On ne voit donc plus le carrelage qui se trouvait au fond. « On a placé la bâche sur l'ancien carrelage », nous explique-t-on à la Ville.

« On a aussi mis une membrane sur la bâche en PVC pour amortir les chocs. Ça sera plus confortable, par exemple pour ceux qui font de l'aquagym. » Et l'avantage d'avoir mis une bâche en PVC, c'est qu'en cas de fissure, cela peut être facilement réparé, sans même devoir vider le bassin.

L'EAU DU PETIT BASSIN EST MOINS CHLORÉE

Sous le bassin, les deux « bacs tampons » ont également été relevés pour augmenter leur capacité.

« On les a aussi séparés, pour que l'eau du grand bassin et celle du bassin pour petits ne se mélangent plus », ajoute la responsable du chantier. « Dans le petit bassin, l'eau est traitée aux UV, pour utiliser moins de chlore. »

La Ville de Namur a profité de cette seconde phase de rénovation pour intervenir là où elle n'avait pas encore pu le faire. Dans un vestiaire, un trou a, par exemple, été creusé pour accéder à un tuyau d'évacuation très abîmé se trouvant au niveau de la fosse de 6m de profondeur réservée aux plongeurs.

Le renouvellement de l'eau dans la fosse se fera maintenant plus rapidement.

Les travaux consistaient enfin à réparer les dégâts dus aux infiltrations d'eau : l'isolation d'une gaine de ventilation a ainsi été remplacée, et des vestiaires ont été remis à neuf après avoir beaucoup souffert de l'humidité.

« Dans deux d'entre-eux, on a dû mettre des bâches à l'époque pour récupérer l'eau, tellement les infiltrations étaient importantes », se souvient-on au cabinet de Baudouin Sohier (cdH). Il ne reste aujourd'hui plus aucune trace de ces dégâts. ●

Pas de cafétéria, mais un lieu avec tables et distributeurs

Il n'y aura pas de cafétéria à la piscine de Saint-Servais. En tout cas, pas dans l'immediat.

Selon Baudouin Sohier, l'échevin des Sports, « l'endroit est difficile à rentabiliser. Les temps ont changé : avant les parents venaient souvent boire un verre le temps que leurs enfants aillent nager. Maintenant, ils les déposent puis partent faire quelques courses. » Il est donc compliqué pour la Ville de trouver une personne ou une société prête à gérer les lieux.

L'espace a pourtant été rénové, avec vue sur la piscine et un bar en parfait

état. Tout est prêt pour accueillir les gens. La pièce ne restera heureusement pas vide. « Nous allons y mettre des distributeurs et quelques tables et chaises. » Il sera donc possible de s'y poser, même si ça sera moins chaleureux qu'une vraie cafétéria.

« Il y a deux jours, j'ai été contacté par une brasserie, donc ça pourrait changer », ajoute Tanguy Auspert. La porte est toujours ouverte du côté de la commune si quelqu'un de motivé se présente.

Mais à l'heure actuelle, la perle rare n'a pas été trouvée. ●

La première phase

Des travaux très lourds terminés en 2017

Les travaux qui viennent de s'achever ont succédé à une première rénovation, terminée en septembre 2017.

Plus lourds, ces travaux consistaient à mettre en conformité l'électricité, le chauffage, le système de traitement de l'eau, de l'air... L'isolation des façades et de la toiture avait été remplacée de même que l'ensemble des châssis.

La piscine de Saint-Servais bénéficie d'une belle grande baie vitrée. Une nouvelle verrière, mesurant près de 40 mètres de long sur 8 mètres de haut, a été installée à l'époque de cette première phase des travaux.

Les plages avaient aussi été rénovées, comme les vestiaires ou le toboggan. L'escalier de ce dernier avait même été modifié pour être moins dangereux. L'accès à la piscine avait également été repensé pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à l'eau (un as-



Les cabines rénovées. © C.H.

censeur a notamment été installé).

La terrasse a enfin profité des travaux pour être rénovée. Bref, toute la piscine de Saint-Servais avait été remise au goût du jour... sauf le bassin lui-même. C'est maintenant le cas aussi. ●

PROJET « ROGIER 2 » RECALÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

« L'offre de Moury était trop chère », selon Auspert

Nous l'annonçons ce vendredi : le projet « Rogier 2 », à Namur, a été recalé par le Conseil d'État. La décision de la Ville d'accorder le marché à « Cœur de Ville », une filiale de Thomas&Piron, a en effet été suspendue.

Le projet, qui consiste à construire des locaux pour la Cité des Métiers

sur le parking Rogier, ainsi que des logements publics et privés, va être retardé de plusieurs mois, dans le meilleur des cas.

L'arrêt du Conseil d'État est la conséquence d'un recours intenté par la société Moury Construct, un concurrent de Thomas&Piron. Pour Moury, qui a eu gain de

cause, l'offre de « Cœur de Ville » est irrégulière. La Ville de Namur doit maintenant se tourner vers son projet et lui attribuer le marché.

La situation ne serait toutefois pas si simple. Selon Tanguy Auspert, l'offre rendue par Moury Construct serait trop chère. « Si on



Le projet « Cœur de Ville », recalé par le Conseil d'Etat. © Urban Platform

voulait leur attribuer le marché, on ne pourrait pas le faire. Nous n'aurions pas le budget. »

L'arrêt du Conseil d'État disqualifie de son côté les projets dans lesquels il est prévu de construire des bâtiments de plus de trois étages, comme celui de Thomas&Piron. Bref, si on suit l'échevin, aucune des offres reçues pour « Rogier 2 » ne pourrait être validée.

Va-t-on vers une relance de toute la procédure, avec un nouveau marché public ? Pour Tanguy Auspert, c'est le plus probable. ●

C.H.